



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Affaire suivie par :
Evelyne SIMON
Tél : 03 81 65 47 22
Mél : ce.elections@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

**Arrêté portant création du bureau de vote électronique pour l'élection
du comité social d'administration académique de l'académie de Besançon**

La Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon,
chancelière des universités,

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié, relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1029 du 9 septembre 2014, relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1^{ER} au 8 décembre 2022;

Vu mon arrêté du 9 novembre 2022 portant création du bureau de vote électronique pour l'élection du comité social d'administration académique de l'académie de Besançon

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de mon arrêté du 9 novembre 2022 susvisé sont annulées et remplacées comme suit.

Article 2 : Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection du comité social d'administration académique de l'académie de Besançon.

Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Article 3 : Le bureau de vote électronique, mentionné à l'article 1^{er}, est institué pour les élections fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022.

Article 4 : Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant l'administration :

Président : Madame Valérie PINSET, Secrétaire générale de l'académie de Besançon

Secrétaire : Madame Christelle TRIMAILLE, cheffe de bureau BDSI, rectorat Besançon

Secrétaire suppléant : Madame Evelyne SIMON, adjointe à la directrice des personnels enseignants, rectorat Besançon

Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants, représentant les organisations syndicales candidates :

Délégués de la liste Action & Démocratie CFE CGC :

Titulaire : Madame Sylvie PREVOT, certifiée, LGT G. Courbet Belfort

Suppléant : Madame Catherine BOLMONT-PERNEL, agrégée, LGT G. Courbet Belfort

Délégués de la liste CGT et SUD Franche-Comté :

Titulaire: Monsieur Olivier COULON, PLP, LP Condé Besançon

Suppléant : Monsieur Raphaël TISSERAND, Prof. des écoles, EEPU Fourier I Besançon

Délégués de la liste FO :

Titulaire : Monsieur Nicolas DEMORTIER, PLP, LP Pontarcher Vesoul

Suppléant : Madame Katia MOUGEY, agrégée, LPO G. Tillion Montbéliard

Délégués de la liste FSU :

Titulaire : Madame Karine LAURENT, Prof. des écoles, EMPU Picardie Besançon

Suppléant : Monsieur Mohamed GHERBI, P.EPS, LP Condé Besançon

Délégués de la liste SGEN- CFDT :

Titulaire : Madame Emilie NOIROT, agrégée, LGT V. Hugo Besançon

Suppléant : Madame Lucie PATTHEY, certifiée, LPO J. Duhamel Dole

Délégués de la liste SNALC :

Titulaire: Monsieur Sébastien VIEILLE, certifié, LGT G. Cuvier Montbéliard

Suppléant : -

Délégués de la liste UNSA Education :

Titulaire : Monsieur François BATLOGG, Pers. Dir, CLG Voltaire Besançon

Suppléant : Monsieur Michaël BORDY, CPE, LGT Condorcet Belfort

Article 5 : La Secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les services académiques.

Fait à Besançon, le 17 novembre 2022

Pour la Rectrice et par délégation,
La Secrétaire Générale de l'académie



Valérie PINSET